

Forum

des projets urbains

Grand Est

Nancy, 19 septembre 2019

**Le rendez-vous annuel
des acteurs de la ville
et des territoires**

www.projetsurbains.com/ge

iNOVAPRESSE
GROUPE

ADIM
Développement
immobilier



EIFFAGE
AMÉNAGEMENT

 **Marignan**

Qu'est-ce que le FPU ?

Un lieu d'échanges et de débats...

Seule plateforme d'informations indépendante permanente sur les principales opérations d'aménagement à l'échelle française et européenne, le Forum des Projets Urbains offre, depuis 2001 à Paris, un lieu périodique d'informations et d'échanges de savoir-faire et d'expériences sur le thème de l'aménagement. Une tribune privilégiée pour les projets qui engagent les élus et les collectivités dans un processus de plusieurs années et qui mettent en jeu une multitude d'acteurs tant publics que privés.



... au centre d'enjeux politiques et commerciaux

Les participants du Forum des Projets Urbains sont des élus, des décideurs publics, des techniciens des collectivités locales, des responsables de structures de (re)développement urbain, des responsables de sociétés d'aménagement, des architectes-urbanistes ainsi que des investisseurs, des promoteurs, des gestionnaires de services urbains (transport, énergie, etc.). Les projets présentés bénéficient d'un vaste plan de communication, avant, pendant et après le Forum grâce aux supports de communication : Guide des Projets Urbains, presse, Internet, partenariats médias... La conception, l'organisation et la gestion de la manifestation sont conduites par le Groupe Innovapresse.



Le FPU Grand Est

Fort du succès du Forum des Projets Urbains qui se tient chaque année en novembre à Paris, Innovapresse déploie la manifestation en régions avec une volonté affirmée de s'ancrer dans les territoires. En juin 2016 a été lancé le Forum des Projets Urbains de la Méditerranée (FPU Med), en mars 2017, le Forum des Projets Urbains du Grand Ouest (FPU GO) et en janvier 2018, le Forum des Projets Urbains Nord-Européen (FPU NE). À une échelle plus fine et dans un cadre plus convivial, le Forum des Projets Urbains investit maintenant le Grand Est avec la perspective d'une ouverture transfrontalière. Quelle forme prend la métropolisation dans le Grand Est ? Quel renouveau pour son patrimoine industriel ? Quelles politiques urbaines et quels projets de nouveaux quartiers sont déployés ? Quelles leçons tirer des stratégies, méthodes et projets des pays directement voisins ? De Luxembourg à Bâle, de Reims à Stuttgart... Diverses façons de faire la ville de demain se confrontent et s'enrichissent !

“ Un outil important pour suivre l'évolution actuelle des pratiques

Un élu local en charge de l'urbanisme ”

Les enjeux du FPU

S'informer

Découvrez les projets urbains et les principales opérations d'aménagement en cours dans le Grand Est et ses pays frontaliers : contexte et objectifs, enjeux et montages, risques, obstacles et solutions, acteurs, programmes et calendrier.

Communiquer

Présentez vos projets et vos opérations, valorisez votre expertise et rencontrez de nouveaux partenaires et investisseurs.

(Se) rencontrer

Créez des contacts de haut niveau et développez votre réseau professionnel grâce aux ateliers interactifs et aux espaces de networking.

L'organisation

Des ateliers projets

Des présentations synthétiques et illustrées pour suivre les évolutions du secteur et s'informer sur les projets urbains en cours et à venir (durée : 45 minutes)

Une séance plénière

Une conférence-débat consacrée à un thème d'actualité (durée : 1h15)

Un atelier stratégique

Une analyse de la stratégie urbaine d'une ville étrangère (durée : 55 minutes)

Un déjeuner pour le networking

Des espaces de rencontre et d'échanges



“ **Le Forum est devenu un
rendez-vous incontournable.**

*Le président d'une société
de promotion-aménagement* ”



Le comité d'organisation

LE FORUM DES PROJETS URBAINS GRAND EST

est organisé par Innovapresse
5, rue Saulnier - 75009 Paris
Tél : 01 48 24 81 27 - Fax : 01 48 24 81 30

INNOVAPRESSE, UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE FICADE

Depuis plus de 40 ans, Innovapresse édite des publications de référence dans le domaine de l'urbanisme, de l'immobilier et de l'architecture : lettres d'information, magazines, guides et ouvrages. Innovapresse organise également des événements aujourd'hui incontournables, qui fédèrent et animent la communauté professionnelle : forum des projets urbains, voyages d'études, prix et classements... Fort de ce savoir-faire, Innovapresse met ses compétences éditoriales, audiovisuelles et événementielles à la disposition des institutions et des organismes publics ou privés exerçant dans ses domaines d'expertise.

WWW.PROJETSURBAINS.COM/GRAND-EST

Contacts

INNOVAPRESSE, Valérie Gibault / Coraline Blaise
5, rue Saulnier - 75009 Paris
Tél : 01 48 24 81 27 / 01 48 24 81 28
Fax : 01 48 24 81 30
Email : ge@projetsurbains.com
www.projetsurbains.com/ge



Bulletin d'inscription visiteurs

Formulaire à nous retourner par mail avant le 17 septembre 2019 à l'adresse ge@projetsurbains.com

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT EN TANT QUE PARTICIPANT ET PROFITEZ DE NOS TARIFS DÉGRESSIFS.

1^{ère} pers. Nom Prénom
Fonction
Société/Organisme
Adresse
Code postal [][][][] Ville
Téléphone [][][][][][][][][] Mobile [][][][][][][][][][]
E-mail
Responsable du suivi comptable et administratif du dossier

☐ **Souhaite participer au Forum des Projets Urbains Grand-Est**

Pack entrée Forum : 260 € HT (312,00 € TTC) pour la 1^{ère} inscription.

240 € HT (288,00 € TTC) de la 2^{ème} à la 5^{ème} inscription incluse, 220 € HT (264,00 €) à partir de la 6^{ème} inscription.

Cette offre comprend :

- > Un droit d'entrée pour une personne (badge strictement personnel) aux ateliers et programmes de la journée.
- > L'accès au déjeuner
- > La présence permanente jusqu'au Forum suivant de vos coordonnées sur notre site Internet www.projetsurbains.com/ge, avec un lien vers votre propre site Internet.
- > Une mallette remise à chaque participant comprenant le Guide des projets urbains (valeur 190 € TTC), la liste des participants du forum et la présentation de nos sponsors, et l'accès à la base de données sur le site Internet.

☐ **Souhaite inscrire personne(s) complémentaire(s) au FPU GE à 240 € HT (288,00€ TTC) chacune, au lieu de 260 € HT :**

2^{ème} pers. Nom Prénom
Fonction
Société/Organisme
Adresse
Code postal [][][][] Ville
Téléphone [][][][][][][][][] Mobile [][][][][][][][][][]
E-mail

3^{ème} pers. Nom Prénom
Fonction
Société/Organisme
Adresse
Code postal [][][][] Ville
Téléphone [][][][][][][][][] Mobile [][][][][][][][][][]
E-mail

*Cette journée professionnelle peut être prise en charge par votre organisme de formation.
Nous contacter pour obtenir une convention sur ge@projetsurbains.com*

4^{ème} pers. Nom Prénom
Fonction
Société/Organisme
Adresse
Code postal [] [] [] [] Ville
Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] Mobile [] [] [] [] [] [] [] []
E-mail

5^{ème} pers. Nom Prénom
Fonction
Société/Organisme
Adresse
Code postal [] [] [] [] Ville
Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] Mobile [] [] [] [] [] [] [] []
E-mail

5 personnes sont déjà inscrites, je souhaite bénéficier du tarif dégressif à 220 €^{HT} (264,00 € TTC) au lieu de 240 €^{HT} à partir de la sixième inscription, et j'inscris personnes complémentaires :

6^{ème} pers. Nom Prénom
Fonction
Société/Organisme
Adresse
Code postal [] [] [] [] Ville
Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] Mobile [] [] [] [] [] [] [] []
E-mail

7^{ème} pers. Nom Prénom
Fonction
Société/Organisme
Adresse
Code postal [] [] [] [] Ville
Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] Mobile [] [] [] [] [] [] [] []
E-mail

8^{ème} pers. Nom Prénom
Fonction
Société/Organisme
Adresse
Code postal [] [] [] [] Ville
Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] Mobile [] [] [] [] [] [] [] []
E-mail

Date : Signature :

Tarifs 2019

ATELIER PROJET

1 200 € HT (1 440,00 € TTC)

Inclus : Votre fiche projet dans le Guide des Projets Urbains + 2 accréditations

Date-limite de réservation des ateliers : 2 septembre

Date-limite de remise des textes et pièces graphiques pour le Guide des Projets Urbains : 5 septembre

Date-limite de remise des supports de présentation pour le jour du Forum : 17 septembre

Option Captation vidéo ou Interview vidéo (réalisées sur place) : 900 € HT l'unité ou 1500 € l'ensemble.

INSCRIPTIONS

1^{er} participant : 260 € HT (312 € TTC)

2^e au 5^e participant (même organisme) : 240 € HT (288 € TTC)

6^e participant et plus (même organisme) : 220 € HT (264 € TTC)

Convention de formation disponible sur simple demande

SPONSORING

9 000 € HT (10 800 € TTC)

Inclus : 15 accréditations.

Détail du dispositif : nous consulter.

GOODIES ET DOCUMENTS

- Insertion d'un document ou d'un objet (goodies) dans la mallette participants : 1 800 € HT (2 160 € TTC)

Quantité à fournir : 400. Date limite de remise : 6 septembre

PUBLICITÉ

Tarifs réservés aux porteurs de projet :

- Page dans le Guide des Projets Urbains (tirage : 1 000 ex)

Format : H 210 x L 210

Bouclage technique : 6 septembre

au tarif spécial de 1 500€ HT (1 800€ TTC).

- Page dans Traits Urbains (tirage : 8 500 ex)

Format : H 280 x L 210

au tarif spécial de 1 500€ HT (1 800€ TTC).

Contacts

INNOVAPRESSE, Valérie Gibault / Coraline Blaise

5, rue Saulnier - 75009 Paris

Tél : 01 48 24 81 27 / 01 48 24 81 28

Fax : 01 48 24 81 30

E-mail : ge@projetsurbains.com

www.projetsurbains.com/ge



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dispositions générales

Le participant à la manifestation s'engage formellement à respecter le présent règlement. En outre, il s'engage à prendre connaissance et à accepter sans réserve les prescriptions édictées par l'Administration du lieu de la manifestation, notamment en matière de sécurité.

1) Obligations de l'organisateur

L'organisateur, Innovapresse, s'engage à assurer à NANCY, la bonne tenue de la manifestation à la date du 19 septembre 2019 de 9h00 à 18h00. La date pourra cependant être modifiée par l'organisateur, et ce sans que le participant puisse s'y opposer ou réclamer une quelconque indemnité s'il était de l'intérêt même de la manifestation, compte tenu de son objet, qu'une telle modification intervienne à charge pour l'organisateur d'en aviser par écrit le participant au plus tôt un mois avant son ouverture.

2) Obligations du participant

Le présent contrat de participation doit obligatoirement être accompagné d'un bon de commande administratif concernant les collectivités. A défaut d'un règlement avant le 19 septembre (sauf pour les collectivités qui paient « sur service fait »), le projet ne pourra pas être inscrit au FPU. Faute de règlement correspondant, le signataire n'en demeure pas moins débiteur de la somme indiquée. Le présent engagement de participation à la manifestation en qualité de « participant » est définitif et irrévocable. En cas de désistement avant le 19 août pour une raison de force majeure, l'intégralité du montant TTC de la participation sera remboursée par l'organisateur. Après le 19 août aucun remboursement ne sera effectué, et le montant de la participation, intégralement dû dès la signature du présent contrat d'adhésion, devra être payé suivant les modalités dudit contrat. Un participant a le droit de se faire remplacer, à condition de prévenir l'organisateur au minimum 48 heures avant la date de la manifestation, et en communiquant ses coordonnées précises.

3) Sécurité ordre et police

Le participant est tenu de respecter scrupuleusement les mesures d'ordre intérieur à la manifestation ou toutes mesures de police prescrites non seulement par l'Organisateur mais par toute autorité compétente.

4) Sanctions

Toute infraction par le participant aux dispositions générales du présent règlement prévues par l'article 2 ; concernant le règlement du montant de la participation, entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, s'agissant d'infraction à des conditions essentielles et déterminantes d'adhésion au présent contrat, l'exclusion immédiate du participant de l'enceinte de la manifestation et ce sans remboursement du montant de sa participation ou d'une quelconque somme par lui versée qui restera acquise à l'organisateur. Toute autre infraction par le participant aux dispositions générales du présent règlement pourra entraîner les mêmes sanctions, mais après une mise en demeure préalable d'y remédier restée sans effet dans un délai de 24 heures à compter de sa réception.

5) Loi applicable – attribution de juridiction

Le présent contrat d'adhésion est régi par la loi française, sa version française unique étant seule opposable aux parties, ce que ces dernières reconnaissent expressément. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat d'adhésion, le Tribunal du siège social de l'organisateur sera seul compétent pour en connaître ce que les parties acceptent expressément.

6) Informatiques et libertés, droits d'auteur

Les informations, y compris les photos, qui sont demandées sont indispensables à la conclusion du présent contrat et à l'accès au FPU. Elles sont libres de tous droits de reproduction. Elles sont communiquées au tiers et aux partenaires avec lesquels Innovapresse a contracté pour les besoins de l'exécution du présent contrat et pourront être utilisées, avec mention de la source, sur tous supports de diffusion relatifs au Forum, y compris sur le réseau Internet. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le signataire peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations le concernant présentes dans notre fichier, auprès du directeur du Forum auquel il participe.

